

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 6 octobre 2021

Présidence de M. Jean-Pierre Morisetti

Conseillers-ères présents-es : 82

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 23/6.21 – Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'00.00. TTC relatif au projet de rénovation – reconstruction de l'école de Chanel, subventions non déduites ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- tenant compte de la récusation de M. Jean-Hugues Busslinger

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 24'500'000.00 TTC subventions non déduites pour la rénovation - reconstruction de l'École de Chanel ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 816'666.65 par année, à porter en compte dès le budget 2023.

Ainsi délibéré le 6 octobre 2021

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Jean-Pierre Morisetti

Tatyana Laffely Jaquet